

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02616

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraité

Nom & Prénom : BEN ZOUITA Abdellatif

Date de naissance : 9.4.60

Adresse : 26 Rue Al Haoufaj Bousjour CASA

Tél. : 06 78 78 90 46

Total des frais engagés 497.03 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/11/2022

Nom et prénom du malade : BEN ZOUITA Abdellatif Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causés et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le 20.12.22

Signature de l'adhérent(e) : 20.12.22



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/11/2022	INPE	1	100,00	Docteur Taoufik TAHIR Médecin Généraliste Derb Widad Rue 11 N°371 Hay Hassani - Casablanca Télé: 0524 44 44 44
22/11/2022	INPE	1	100,00	Docteur Taoufik TAHIR Médecin Généraliste Derb Widad Rue 11 N°371 Hay Hassani - Casablanca Télé: 0524 44 44 44
	091137406			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HIBRA	28 DEC 2022	497.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	



Docteur Taoufik TRIHI

Ex. Medecin Chef

Medecine Générale Echographie



الدكتور توفيق التريبي

طیب (ئیسے) سایقا

الطب العام الفحص بالصدى

الدار البيضاء في : 08/11/22 Casablanca le :

LA KENZANITA ABSOLUTIF

PHARMACIE HIBA
Dr. M. HIBA
Hay Raha Rue Banaftsa
N°51 Bis Beausejour
Tel: 05 22 94 99 34 Casa

Docteur Taoufik TRIH
Médecin Généraliste
Derb Widad Rue 11 N°377
Bay Hassani - Casablanca
05 22 22 12 44 - 05 22 22 12 55

1g/125 mg

ECOCLAV®

Amoxicilline/Acide clavulanique

Poudre pour suspension buvable



Boîte de 16 sachets

Lot N° : 20024 03/23

Exp : 115DH90

PPV :